



Frédéric PETIT
Député, Président du groupe d'amitié France-Pologne
126 rue de l'Université - 75355 - Paris 07SP

M. Marek Kuchciński, Député, Président de
la Commission des affaires étrangères
Mme Anna Paluch, Députée, Présidente du
Groupe d'amitié France-Pologne
Sejm
ul. Wiejska 4/6/8
00-902 Varsovie, Pologne

Paris, le 6 décembre 2020

Monsieur le Président,

Madame la Présidente,

De nombreux parlementaires et citoyens français m'ont fait part de leur incapacité à comprendre pourquoi les autorités polonaises ont adopté le 16 novembre à Bruxelles une position si radicale qui empêche l'exécution du Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 et du Plan de Relance de l'Union européenne, dont la Pologne est l'un des bénéficiaires principaux. La mise en œuvre de ces mesures, dont les montants sont historiques et inédits dans l'histoire européenne, est particulièrement urgente à l'heure de la pandémie mondiale.

Contrairement à certaines simplifications, ou accusations, les propositions de conditionnalité à l'Etat de droit se limitent strictement à l'utilisation sûre des fonds accordés. Je n'y vois aucune motivation supplémentaire qui reviendrait à juger l'ordre juridique interne de la Pologne, pays souverain membre de l'Union européenne, ou à s'immiscer dans les divisions politiques intérieures. Des garanties très similaires sont en effet exigées par votre gouvernement, par exemple lorsqu'il distribue de l'argent public aux collectivités locales.

J'ajoute que les accusations et les comparaisons entre l'UE et l'ex-Union Soviétique sont tout à fait déplacées. Arrivé en Pologne pour la première fois en 1986, j'ai connu le pays à l'époque et peut le comparer à la situation actuelle. Je souligne que les conditions en question semblent naturelles à une majorité des Polonais et ne sont pas ressenties comme une agression. Seul le gouvernement polonais fait référence à des « attaques » et à un « asservissement politique » qui semblent d'ailleurs plus théoriques que réels.

Le blocage actuel par la Pologne et la Hongrie oblige les Etats Membres à adopter en urgence des mesures de compensation des dizaines de milliards d'euros manquants dont les dépenses avaient été budgétées. Dans un contexte aussi urgent, préoccupant et instable, je suis cependant d'avis que ces questions ne doivent pas être discutées par notre Parlement sans prendre connaissance du point de vue de nos partenaires polonais.

En tant que président du groupe d'amitié parlementaire France-Pologne, j'ai l'honneur de vous inviter à un échange en ligne à ce sujet. Il me semble qu'un tel contact serait le meilleur signal que la démocratie et l'Etat de droit constituent un bien commun pour les deux nations que nous représentons.

Mes collaborateurs restent à votre disposition afin de fixer un rendez-vous ou d'établir d'autres modes de discussions, bilatérales ou multilatérales, qui permettront d'éviter les malentendus et de parvenir à une pleine compréhension de nos positions respectives sur ces questions.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments distingués,

Frédéric Petit.

